

Département du Bas-Rhin
Arrondissement Chef-lieu

COMMUNE DE GRASSENDORF
Extrait des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 8 février 2012

sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 10

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire – OSTER Patrick, Adjoint – BATT Michel - GEOFFROY Valérie - INGWILLER Marie-Rose – JUNG Benoît - JOCHMANN Gilbert – MASSE Benoît - SCHAEFFER Annie – SZYMANSKI Marie-Jeanne

Membres absents : OEHLVOGEL Pascal (excusé)

Autre personne présente : SPENGLER Gérard, secrétaire de mairie

Convocation du 2 février 2012

1. Choix d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal choisit pour secrétaire M. BATT Michel

2. Lecture et signature du précédent procès-verbal

Après lecture, le procès-verbal du 13 décembre 2011 est adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme,

Le Maire :
Bernard INGWILLER

*Département du Bas-Rhin
Arrondissement Chef-lieu*

COMMUNE DE GRASSENDORF
Extrait des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 8 février 2012

sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 10

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire – OSTER Patrick, Adjoint – BATT Michel - GEOFFROY Valérie - INGWILLER Marie-Rose – JUNG Benoît - JOCHMANN Gilbert – MASSE Benoît - SCHAEFFER Annie – SZYMANSKI Marie-Jeanne

Membres absents : OEHLVOGEL Pascal (excusé)

Autre personne présente : SPENGLER Gérard, secrétaire de mairie
Convocation du 2 février 2012

3. Retrait de la communauté de communes de Gamsheim-Kilstett du Syndicat Mixte pour le SCOTERS

Le Maire présente au Conseil Municipal la délibération du 23.06.2011 prise par le Comité du Syndicat mixte pour le SCOTERS concernant le retrait de la Communauté de communes de Gamsheim-Kilstett du Syndicat mixte pour le SCOTERS, pour adhérer au SCOT de la Bande rhénane nord.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- émet un avis favorable au retrait de la Communauté de communes de Gamsheim-Kilstett du syndicat mixte du SCOTERS.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Délibération certifiée exécutoire,
compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 13.02.2012
et de sa publication le 13.02.2012

Le Maire :
Bernard INGWILLER

Département du Bas-Rhin
Arrondissement Chef-lieu

COMMUNE DE GRASSENDORF
Extrait des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 8 février 2012

sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 10

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire – OSTER Patrick, Adjoint – BATT Michel - GEOFFROY Valérie - INGWILLER Marie-Rose – JUNG Benoît - JOCHMANN Gilbert – MASSE Benoît - SCHAEFFER Annie – SZYMANSKI Marie-Jeanne

Membres absents : OEHLVOGEL Pascal (excusé)

Autre personne présente : SPENGLER Gérard, secrétaire de mairie

Convocation du 2 février 2012

4. Réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des obligations incombant à l'autorité territoriale en matière d'hygiène et de sécurité du travail, l'évaluation des risques professionnels présents et la réalisation du Document Unique dans la collectivité sont des étapes incontournables.

L'obligation de sécurité qui incombe à l'employeur doit le conduire à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs (article L.4121-1 du Code du Travail).

Le Conseil Municipal,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 4 octobre 2011 ;

Considérant que la mise en place du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales ;

Considérant que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Etablissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité du travail, le Centre de Gestion du Bas-Rhin avait proposé une intervention pour l'accompagnement dans la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels ;

Considérant que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant mettre en place le Document Unique, la formule du groupement de commandes serait la plus adaptée ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire en vue de la mise en place du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de réalisation de documents uniques d'évaluation des risques professionnels, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin sera coordonnateur du groupement et donc chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants.
- La commission d'appels d'offres compétente pour retenir le cocontractant sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

Précise que les crédits nécessaires à la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels seront prévus au Budget Primitif.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,

**Délibération certifiée exécutoire,
compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 13.02.2012
et de sa publication le 13.02.2012**

Le Maire :
Bernard INGWILLER

Département du Bas-Rhin
Arrondissement Chef-lieu
COMMUNE DE GRASSENDORF
Extrait des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 8 février 2012

sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 10

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire – OSTER Patrick, Adjoint – BATT Michel - GEOFFROY Valérie - INGWILLER Marie-Rose – JUNG Benoît - JOCHMANN Gilbert – MASSE Benoît - SCHAEFFER Annie – SZYMANSKI Marie-Jeanne

Membres absents : OEHLVOGEL Pascal (excusé)

Autre personne présente : SPENGLER Gérard, secrétaire de mairie

Convocation du 2 février 2012

5. Intégration des voies nouvelles du lotissement Sainte Agathe dans la voirie communale

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil Municipal, sans enquête préalable.

Le Conseil Municipal :

- Vu l'article L. 141-3 du code de la voirie routière
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 13/12/2011 portant acquisitions des parcelles du lotissement Sainte Agathe tombant dans l'emprise de la voie publique, et après en avoir délibéré,

DECIDE de classer dans la voirie communale les voies suivantes :

- Rue des Noyers : prolongement de 114,98 ml
- Rue des Charmes : nouvelles voie : 77,79 ml
- Rue des Tilleuls : nouvelle voie : 167,08 ml
soit + **359,85 ml**
- Place des Picards : nouvelle place : 491 m²
soit + **491 m²**

Le nouveau tableau de classement de la voirie communale s'établit comme suit :

- Longueur de voirie au 31/12/2011 : 2 685 ml
- Nouvelle longueur de voirie à intégrer : + 359,85 ml
- **Nouvelle longueur de voirie communale : 3 044,85 ml**

- Place publique au 31/12/2011 : 0 m²
- **Nouvelle superficie des places publiques communales : 491 m²**

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Délibération certifiée exécutoire,
compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 13.02.2012
et de sa publication le 13.02.2012

Le Maire :
Bernard INGWILLER

Département du Bas-Rhin
Arrondissement Chef-lieu
COMMUNE DE GRASSENDORF
Extrait des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 8 février 2012

sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 10

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire – OSTER Patrick, Adjoint – BATT Michel - GEOFFROY Valérie - INGWILLER Marie-Rose – JUNG Benoît - JOCHMANN Gilbert – MASSE Benoît - SCHAEFFER Annie – SZYMANSKI Marie-Jeanne

Membres absents : OEHLVOGEL Pascal (excusé)

Autre personne présente : SPENGLER Gérard, secrétaire de mairie

Convocation du 2 février 2012

6. Rénovation de l'ancien local du Crédit mutuel

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de rénover l'ancien local du Crédit Mutuel afin d'éviter la dégradation due à l'usure du temps, afin de le transformer en salle multifonctionnelle. La plupart des travaux pourront être réalisés dans le cadre du bénévolat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** de procéder à la rénovation de l'ancien local du crédit mutuel, afin de le transformer en salle multifonctionnelle ;

Les travaux comprennent le remplacement de la porte d'entrée et d'une fenêtre, l'isolation des murs à l'intérieur, la mise aux normes des installations électriques, la rénovation des toilettes, les travaux de revêtement de sol et de peinture intérieure ...

- **décide** de confier, après examen de divers devis, les travaux de remplacement de la porte d'entrée et d'une fenêtre à l'entreprise TRYBA de Gundershoffen ;

- **prend acte** que les autres travaux seront réalisés par des bénévoles afin de réaliser des économies substantielles ;

- **dit** qu'un montant de **16 000 €** sera inscrit pour ces travaux au Budget Primitif de 2012 ;

- **demande** une participation financière au Département du Bas-Rhin,

- **autorise** le Maire ou son adjoint à signer tous les documents relatifs à cette opération.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,

Délibération certifiée exécutoire,
compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 13.02.2012
et de sa publication le 13.02.2012

Le Maire :
Bernard INGWILLER

Département du Bas-Rhin
Arrondissement Chef-lieu
COMMUNE DE GRASSENDORF
Extrait des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 8 février 2012

sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 10

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire – OSTER Patrick, Adjoint – BATT Michel - GEOFFROY Valérie - INGWILLER Marie-Rose – JUNG BENOÏT - JOCHMANN Gilbert – MASSE Benoît - SCHAEFFER Annie – SZYMANSKI Marie-Jeanne

Membres absents : OEHLVOGEL Pascal (excusé)

Autre personne présente : SPENGLER Gérard, secrétaire de mairie

Convocation du 2 février 2012

7. Pose d'un conduit de fumée dans le presbytère

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la facture de la société HK CALORIFUGE sarl de 57560 Vasperviller pour des travaux de pose d'un conduit de fumée dans le presbytère, travaux rendus nécessaires par la mise en place d'un chauffage au bois avec un poêle Oliger, pour un montant total de 4 909,58 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le montant des travaux réalisés pour la pose d'un conduit de fumée en inox double paroi pour poêle Oliger pour un montant total de 4 909,58 € TTC
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de 2012.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Délibération certifiée exécutoire,
compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 13.02.2012
et de sa publication le 13.02.2012

Le Maire :
Bernard INGWILLER

Département du Bas-Rhin
Arrondissement Chef-lieu
COMMUNE DE GRASSENDORF
Extrait des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 8 février 2012

sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 10

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire – OSTER Patrick, Adjoint – BATT Michel - GEOFFROY Valérie - INGWILLER Marie-Rose – JUNG Benoît - JOCHMANN Gilbert – MASSE Benoît - SCHAEFFER Annie – SZYMANSKI Marie-Jeanne

Membres absents : OEHLVOGEL Pascal (excusé)

Autre personne présente : SPENGLER Gérard, secrétaire de mairie

Convocation du 2 février 2012

8. Subvention à l'Ecole Alsacienne de Chiens-Guides d'Aveugles

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'Ecole Alsacienne de Chiens-Guides d'Aveugles, association reconnue de Mission d'Utilité Publique, dont le siège se trouve à 68702 CERNAY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accorde une subvention de **50 €** à l'Ecole Alsacienne des Chiens-Guides d'Aveugles

- dit que les crédits seront inscrits au Budget Primitif de 2012.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Délibération certifiée exécutoire,
compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 13.02.2012
et de sa publication le 13.02.2012

Le Maire :
Bernard INGWILLER

Département du Bas-Rhin
Arrondissement Chef-lieu
COMMUNE DE GRASSENDORF
Extrait des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 8 février 2012

sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 10

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire – OSTER Patrick, Adjoint – BATT Michel - GEOFFROY Valérie - INGWILLER Marie-Rose – JUNG Benoît - JOCHMANN Gilbert – MASSE Benoît - SCHAEFFER Annie – SZYMANSKI Marie-Jeanne

Membres absents : OEHLVOGEL Pascal (excusé)

Autre personne présente : SPENGLER Gérard, secrétaire de mairie

Convocation du 2 février 2012

9. Subvention à Caritas Alsace

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de Caritas Alsace – Antenne de Hochfelden, dont le siège est situé à STRASBOURG, association reconnue de mission d'utilité publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accorde une subvention de **50 €** à Caritas Alsace,
- dit que les crédits seront inscrits au Budget Primitif de 2012.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Délibération certifiée exécutoire,
compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 13.02.2012
et de sa publication le 13.02.2012

Le Maire :
Bernard INGWILLER

Département du Bas-Rhin
Arrondissement Chef-lieu
COMMUNE DE GRASSENDORF
Extrait des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 8 février 2012

sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 10

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire – OSTER Patrick, Adjoint – BATT Michel - GEOFFROY Valérie - INGWILLER Marie-Rose – JUNG Benoît - JOCHMANN Gilbert – MASSE Benoît - SCHAEFFER Annie – SZYMANSKI Marie-Jeanne

Membres absents : OEHLVOGEL Pascal (excusé)

Autre personne présente : SPENGLER Gérard, secrétaire de mairie

Convocation du 2 février 2012

10. Acquisition de conférenciers porte-documents

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'acquérir, auprès du magasin TOP Office de LAMPERTHEIM, 12 conférenciers porte-documents avec poignées
- Décide d'y faire imprimer le nom et le blason de la commune de Grassendorf
- Confie les travaux d'impression à la société RAPIDPLAQUES de WEYERSHEIM
- Dit que les crédits d'un montant de 1 000 € seront inscrits au Budget Primitif de 2012.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,

Délibération certifiée exécutoire,
compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 13.02.2012
et de sa publication le 13.02.2012

Le Maire :
Bernard INGWILLER